



Faux avis de saisie à domicile par huissier?

Par **nicolas SANJOSE**, le **15/11/2018** à **19:20**

Bonjour,
je souhaiterais avoir quelques renseignements concernant les saisies à domicile. Mon frère, suite à un trop perçu de pôle emploi, vient d'être signifié d'un avis de saisie. Je m'interroge sur la validité de cet avis même s'il doit effectivement de l'argent et qu'il a reçu des relances. Je vous met en PJ une photo de la lettre. Merci de me dire ce que vous en pensez.

[petit fichier gallery pages.pdf](#)

Par **nicolas SANJOSE**, le **16/11/2018** à **12:27**

<https://www.petit-fichier.fr/2018/11/15/gallery-pages/gallery-pages.pdf>

le lien direct.

Par **youris**, le **16/11/2018** à **14:07**

bonjour,
pôle-emploi est une personne morale de droit public qui peut émettre des titres exécutoires sans procédure judiciaire.
vous devez vous renseigner auprès de pôle-emploi si effectivement, cet organisme a mandaté un huissier pour récupérer les sommes dues par votre frère.
ne pas répondre à des relances d'un créancier qui peut établir des titres exécutoires sans faire appel à un tribunal, n'est pas une bonne solution.
salutations